



Communiqué de presse

Paris, le 5 décembre 2023

Amundi lance un programme d'investissement en dette privée pour financer la transition du secteur agricole et agroalimentaire en Europe

Amundi, leader européen de la gestion d'actifs, annonce le lancement du programme d'investissements à impact Amundi Ambition Agri-Agro Direct Lending Europe (AAAA) et le premier closing de son véhicule institutionnel avec un engagement de 130 millions d'euros du groupe Crédit Agricole.

S'inscrivant dans le cadre du projet sociétal du groupe Crédit Agricole, ce programme a pour objectif de financer des entreprises paneuropéennes des secteurs agricoles et agroalimentaires engagées dans une transition vers un modèle plus durable. L'objectif de collecte du programme est de 750M€.

L'Union européenne, troisième puissance agricole mondiale avec près d'1,3 millions d'acteurs¹, et premier exportateur de produits agro-alimentaires², a **d'importants besoins de financements non adressés à ce jour**, estimés à €20-40 mds par an³.

Ces financements sont nécessaires afin d'adapter le système agricole et agro-alimentaire européen à un modèle à faible intensité carbone, permettant la préservation des ressources naturelles et garantissant la souveraineté alimentaire.

Une stratégie au service du financement des PME, ETI, et coopératives agricoles

Le lancement d'Amundi Ambition Agri-Agro Direct Lending Europe (AAAA) s'inscrit dans l'engagement du groupe Crédit Agricole pour **accompagner l'évolution des secteurs agricoles et agro-alimentaires vers un système compétitif et durable**. A ce titre, plus de 130 millions d'euros sont apportés par le groupe Crédit Agricole dès le lancement, témoignant d'un engagement fort et de l'alignement d'intérêt avec les autres investisseurs dans ce programme.

AAAA poursuit une stratégie de *direct lending* à impact gérée par l'équipe de Dette Privée d'Amundi Actifs Réels et Alternatifs. Elle vise à accompagner le développement de PME, ETI et coopératives du secteur agricole et agro-alimentaires en Europe, à travers différents instruments en dettes senior unitranche et subordonnée.

Depuis 2012, l'équipe de Dette Privée d'Amundi a déjà investi **plus de 2 milliards d'euros** dans l'économie réelle **pour accompagner les secteurs de l'agriculture et de**

¹ 1 276 016 acteurs du secteur agroalimentaire en Italie, en Allemagne, en France, en Espagne et aux Pays-Bas (source: Crédit Agricole Group 2023)

² 9% du PIB de l'Union Européenne, Source : European Food & Drink report Q2'2022 on the agri-food industry – Fitch Ratings

³ Source : Amundi au 30/09/2023

l'agroalimentaire, avec une démarche prudente dans la sélection des opportunités de financement. L'équipe s'appuie sur un vaste réseau de partenaires européens parmi lesquels le groupe Crédit Agricole, pour identifier les projets à financer.

L'objectif de collecte du programme est de 750M€. La période de commercialisation du véhicule institutionnel s'étendra sur 12 à 18 mois. L'objectif de rendement moyen est de EURIBOR 3 mois + 7% brut⁴.

Zoom sur la stratégie à impact

La stratégie à impact mise en oeuvre par le véhicule institutionnel et qui sera déclinée sur les autres véhicules du programme correspond à un article 8 SFDR⁵. Elle s'inscrit dans le cadre d'action défini par le groupe Crédit Agricole qui s'articule autour de deux axes principaux : la préservation des ressources naturelles et la transition vers une économie bas-carbone.

Dans ce cadre, des objectifs et des engagements précis sont pris en termes d'additionnalité (accès au financement pour les PME-ETI), d'intentionnalité (contribution positive et concrète à la transition) et de mesurabilité (critères précis qui orientent les investissements)⁶ donnant lieu à des ajustements du coût des financements octroyés.

Jean-Pierre Touzet, Directeur du Pôle Agri-Agro – Garantie – Capital Développement de Crédit Agricole S.A. : *« Ce nouveau fonds propose aux dirigeants d'entreprise et de coopérative de la filière agri-agro, une offre de financement alternative et complémentaire à l'endettement classique. Il vient compléter la gamme d'instruments de financement et d'investissement « Ambition Agri-Agro » du groupe Crédit Agricole qui s'appuie, notamment, sur un fonds de capital investissement géré par IDIA Capital Investissement et un fonds de capital innovation géré par notre partenaire Supernova Invest, déjà opérationnels. Rappelons aussi que notre ambition est de mobiliser au global 1 milliard d'euros pour le financement de ces transitions agri-agro. »*

Dominique Carrel-Billiard, Directeur du Métier Actifs Réels et Alternatifs chez Amundi : *« Avec ce programme ambitieux qui s'inscrit pleinement dans le projet sociétal du groupe Crédit Agricole, Amundi continue de participer au financement de la transition des acteurs économiques notamment dans un secteur clé pour l'économie européenne et la lutte contre le changement climatique. »*

Thierry Vallière, Directeur de la Dette Privée chez Amundi : *« Nous souhaitons offrir aux investisseurs une solution d'investissement innovante qui permettra d'accompagner les entreprises des secteurs agri agro dans la conduite de leurs changements stratégiques vers un système compétitif et durable. Nous sommes confiants dans notre capacité à déployer les financements rapidement et à sécuriser nos investissements dans le secteur, grâce à la profondeur de notre sourcing et à la qualité de notre processus de sélection. »*

⁴ Les données de performances sont brutes et ne tiennent pas compte de l'ensemble des frais, commissions et charges attachés au fonds. Le rendement cible est basé sur des conditions normales de marché. L'objectif ne constitue pas un indicateur fiable des performances futures. Les objectifs peuvent être dépassés ou inférieurs et ne doivent pas être interprétés comme une assurance ou une garantie. Les investissements sont soumis à des risques de perte en capital, de liquidité et de crédit.

⁵ Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

⁶ Pour des informations spécifiques sur le fonds, veuillez consulter le prospectus et les documents précontractuels (PCD).

A propos d'Amundi

Premier gérant d'actifs européen parmi les 10 premiers acteurs mondiaux⁷, Amundi propose à ses 100 millions de clients - particuliers, institutionnels et entreprises - une gamme complète de solutions d'épargne et d'investissement en gestion active et passive, en actifs traditionnels ou réels. Cette offre est enrichie de services et d'outils technologiques qui permettent de couvrir toute la chaîne de valeur de l'épargne. Filiale du groupe Crédit Agricole, Amundi est cotée en Bourse et gère aujourd'hui plus de 1 950 milliards d'euros d'encours⁸.

Ses six plateformes de gestion internationales⁹, sa capacité de recherche financière et extra-financière, ainsi que son engagement de longue date dans l'investissement responsable en font un acteur de référence dans le paysage de la gestion d'actifs.

Les clients d'Amundi bénéficient de l'expertise et des conseils de 5 400 professionnels dans 35 pays.

Amundi, un partenaire de confiance qui agit chaque jour dans l'intérêt de ses clients et de la société.

www.amundi.com



A propos d'Amundi Actifs Réels & Alternatifs

Amundi Actifs Réels & Alternatifs regroupe l'ensemble des expertises d'Amundi en immobilier, dette privée, private equity, infrastructures, multigestion et alternatifs. Forte de plusieurs décennies d'expertise sur ces marchés, Amundi offre ainsi aux investisseurs institutionnels et particuliers l'accès aux actifs réels et alternatifs au travers de solutions d'investissement innovantes. Avec €72 milliards sous gestion¹⁰, Amundi Actifs Réels & Alternatifs s'appuie sur c. 280 professionnels répartis dans nos centres de gestion à Paris, Londres, Milan, Luxembourg, Barcelone, Madrid et Dublin.

Contacts Presse :

Geetha Chandrasegaram – Tel : 01 76 37 02 73 – geetha.chandrasegaram@amundi.com

Daniele Bagli – Tel : 01 76 32 75 16 - daniele.bagli@amundi.com

Document destiné exclusivement aux journalistes et professionnels de la presse et des médias. Les informations sont fournies dans le seul but de leur permettre d'avoir une vue d'ensemble des Fonds et ce, quel que soit l'usage qu'ils en font, qui relève exclusivement de leur indépendance éditoriale, pour lequel Amundi décline toute responsabilité. Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des Etats Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que cette expression est définie par la « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933. La définition de « US Person » vous est fournie dans les mentions légales du site www.amundi.com. Information promotionnelle et non contractuelle ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente d'instruments financiers ou services financiers. Amundi n'accepte aucune responsabilité, de manière directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'information contenue dans ce document. Amundi ne peut en aucun cas être tenu responsable pour toute décision prise sur la base d'une information contenue dans ce document. Ce document non contractuel est basé sur des sources que nous considérons comme étant fiables. Avant toute souscription, l'investisseur potentiel devra consulter la documentation réglementaire Fonds, disponible au siège social d'Amundi AM. Investir implique des risques. La valeur d'un investissement dans les produits et les revenus qui en découlent peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse. Le Fonds n'offre pas de garantie de capital ou de performance. Par conséquent, les investisseurs peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à l'investisseur de s'assurer de la compatibilité de cet investissement avec les lois de la juridiction dont il relève et de vérifier si ce dernier est adapté à ses objectifs d'investissement et sa situation patrimoniale (y compris fiscale). Ce document n'a été revu par aucune autorité de tutelle et aucune autorité de tutelle ne prendra la responsabilité de l'exactitude financière ou de n'importe quelle disposition ou avis exprimé dans ce document. Ce document ne doit être pas être diffusé sans l'accord écrit préalable d'Amundi à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette diffusion ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à Amundi ou à ses produits de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays.

7 Source : IPE « Top 500 Asset Managers » publié en juin 2023 sur la base des encours sous gestion au 31/12/2022

8 Données Amundi au 30/09/2023

9 Boston, Dublin, Londres, Milan, Paris et Tokyo

10 Données au 1er juillet 2023